

**PROVINCE DU QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE
VILLAGE SAINT-PIERRE
COMTÉ DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue le 13 décembre 2023 à 19H00 au lieu habituel des sessions au 485, Village Saint-Pierre nord

Sont présents: Mme Mélanie Lavallée
Mme Jade Charest
Mme Lyne Rivest
M. Denis Parent
M. Benoit Duval

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant M. Stéphane Arbour

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

La directrice générale et greffière-trésorière a produit l'avis de convocation, lequel a été expédié à tous les membres conformément à la Loi.

Absent: M. Roland Charest

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance a lieu à 19H00 par Monsieur Stéphane Arbour maire suppléant

2- MOT DE BIENVENUE

M. Stéphane Arbour, maire suppléant, souhaite la bienvenue à tous.

3-ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du budget 2024 et du programme triennal en immobilisations pour les années 2024-2025-2026
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R.2023-12-120

Sur proposition de M. Denis Parent appuyé par M. Benoit Duval, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4- ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026

La directrice générale et greffière-trésorière fait lecture du budget pour l'année 2024

BUDGET 2024

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 du Code municipal;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Village St-Pierre prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

Prévisions budgétaires
Exercice se terminant le 31 décembre 2024

RECETTES

Taxes	440 955\$
Paiement tenant lieu de taxes	17 722\$
Transfert conditionnels	50 000\$
Autres revenus sources locales	50 515\$

TOTAL RECETTES 559 192\$

TOTAL DES REVENUS **559 192\$**

DÉPENSES

Administration générales	232 655\$
Sécurité publiques	65 351\$
Transports	128 131\$
Hygiène du milieu	41 260\$
Urbanisme mise en valeur territoire	9 383\$
Loisirs et culture	78 912\$
Frais de financement	3 500\$

TOTAL DÉPENSES 559 192\$

CONSIDÉRANT QUE d'après ses prévisions budgétaires, la Municipalité de Village Saint-Pierre a, à prévoir au cours de l'année 2024, des dépenses s'élevant à 559 192\$;

CONSIDÉRANT QUE pour défrayer ces susdites dépenses, la municipalité de Village Saint-Pierre prévoit des revenus non fonciers de 118 237\$;

CONSIDÉRANT QUE pour combler la différence entre lesdites dépenses et les revenus non foncier, il est requis la somme de 440 955\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit également adopter le programme des dépenses en immobilisations pour 2024-2025-2026;

EN CONSÉQUENCE

R 2023-12-121

Il est proposé par Mme Jade Charest
Appuyé par Mme Mélanie Lavallée

Et résolu unanimement :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que les prévisions budgétaire 2024 soit adoptées;
- 3- Que le taux de taxe résidentiel et agricole soit imposé aux taux de 0.57\$ du cent dollars (100\$) d'évaluation, un taux non résidentiel est imposé aux taux de 0.67\$ du cent dollars (100\$) d'évaluation et un taux industriel est imposé aux taux de 1,04\$ du cent dollars (100\$) d'évaluation;
- 4- Que, de plus, le Conseil municipal adopte le document intitulé « Programme des dépenses en immobilisations pour les années 2024-2025-2026 »;

ADOPTÉE

5-PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

6-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2023-12-122

Sur proposition de M. Benoit Duval appuyé par M. Denis Parent et résolu unanimement que la présente séance extraordinaire soit levée.

Signé
Stéphane Arbour
Maire suppléant

Signé
Édith Gagné
Directrice générale et greffière-
trésorière